Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20260520-2026045CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 045

_____

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 31
Votants : 31

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 13 mai 2026 **Date d'affichage : 13 mai 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, M. DECOURCELLE, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, M. JONNET, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme POIRIER, Mme THOMAS, Mme TOURNAT COUREAU, Mme VINCENT, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : M. LAURENT (pouvoir M. le Maire), Mme PETITCOLLOT (pouvoir M. GUILLOUX)

Secrétaire de séance : Mme Marion LE GLEAU DECKMYN

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION CSCK LES POISSONS VOLANTS POUR L'ORGANISATION DE l'ICF WORLD RANKING

Entendu l'exposé de M. l'adjoint chargé des Associations et du Sport
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1611-4, L 1612-25 et L 2131-11,
Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013,
Considérant que la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK) a confié l'organisation de l'ICF WORLD RANKING, compétition internationale de slalom, au club CSCK les poissons Volants,
Considérant qu'il s'agit d'une étape prestigieuse du circuit mondial qui réunit des athlètes du monde entier,
Considérant que pour organiser cette compétition le club sollicite une subvention exceptionnelle de la ville à hauteur de 2 000€,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € au club CSCK Les Poissons Volants.

Publié et affiché le 28 mai 2026